

MUNICIPALITÉ DE BRYSON

Séance ordinaire du conseil municipal de Bryson tenue le 06 Janvier 2025 à 19h au bureau municipal situé au 833, rue Principale, Bryson (Québec).

Présents Maire Alain Gagnon, Pro Maire Dave Miljour et les conseillers (es), Joanne Ralston, Jian Zhang, Serge Lance, Wayne Cameron, Marc Gauthier et

Également présente : Vanessa Dagenais, la directrice générale et greffière-trésorière.

Le quorum est atteint et le Maire Gagnon préside la séance.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le Maire Gagnon ouvre la séance à 19 :00.

Déclaration de conflit d'intérêts

Un conflit d'intérêts survient lorsque les élus sont placés dans une situation où ils doivent choisir entre leurs intérêts personnels ou ceux de leur entourage et l'intérêt public. Les articles de la Loi sur les élections et les référendums municipaux relatifs aux conflits d'intérêts visent à assurer que le processus décisionnel au sein d'un conseil municipal n'est pas entaché de considérations personnelles.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

9.6 Plan Triennal

12.2 Service incendie

12.3 Ordures – calendrier

001-01-2025

IL EST PROPOSÉ par Joanne Ralston et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour du 06 Janvier 2025 tel que modifié. **Adopté**

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

002-01-2025

IL EST PROPOSÉ par Marc Gauthier et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 09 décembre 2024 et le procès-verbal du 16 Décembre 2025.

Adopté

4. AFFAIRES DÉCOULANTS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

5. RAPPORT DU MAIRE

Le Maire présente son rapport mensuel.

6. PÉRIODE DE QUESTION (publique)

Les membres du conseil ont pu répondre aux questions des citoyens présents

7. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

7.1 Résolution Concordance MAMH

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Bryson souhaite emprunter par billets pour un montant total de 280 000 \$ qui sera réalisé le 13 janvier 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
289	219 600 \$
290	60 400 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

003-01-2025

Il est proposé par Marc Gauthier, appuyé par Serge Lance et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 13 janvier 2025 ;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 janvier et le 13 juillet de chaque année ;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	51 700 \$	
2027.	53 800 \$	
2028.	55 900 \$	
2029.	58 200 \$	
2030.	60 400 \$	(à payer en 2030)
2030.	0 \$	(à renouveler)

Adopté

7.2 Finissant ESSC

004-01-2025

IL EST PROPOSÉ par Joanne Ralston et résolu à l'unanimité d'accorder une bourse de 150\$ par graduant (4) de la Municipalité de Bryson

Adopté

8. ADMINISTRATION

8.1 Rapport de la technicienne en gestion de eaux

Aucun rapport présenté.

9. FINANCES

9.1 Comptes Payables

Tel que confirmé par le comptable, Gerard Labelle CGA, Je, Vanessa Dagenais, directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a suffisamment de fonds pour payer les factures reçues au montant de 28,810.60\$.

005-01-2025

IL EST PROPOSÉ par Jian Zhang, et résolu à l'unanimité, que les factures reçues au montant de 28,810.60\$ soient payées.

Adopté

9.2. Soumission V03

La directrice générale va voir la possibilité de mettre les compresseurs sur le TECQ. Sujet repousser à une session de travail.

9.3 RÈGLEMENT POUR FIXER LE TAUX DE TAXE FONCIERE ET DES SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025 ET LES CONDITION DE PERCEPTION

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 244 de la loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c.F-2.1); la municipalité peut fixer plusieurs taux de taxe foncière générale en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 252 de la loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c.F-2.1); la Municipalité peut fixer le nombre de versement supérieur à ceux que peut faire le débiteur de la taxe foncière;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné par le conseiller Joanne Ralston lors d'une séance régulière du conseil tenu le 06 Janvier 2025 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement est présenté au conseil par Joanne Ralston lors d'une séance régulière tenue le 06 Janvier 2025;

EN CONÉQUENCE les membres du conseil de la municipalité de Bryson ayant tous voté en faveur de l'adoption du présent règlement;

006-01-2025

IL EST PROPOSÉ par David Miljour et résolu à l'unanimité que le présent **RÈGLEMENT NUMÉRO 001-2025** portant le titre " **Règlement pour fixer le taux de taxes foncière et des services pour l'exercice financier de 2025 et les conditions de perception** " soit adopté, et qu'il soit par le présent règlement ordonné, décrété et statué ce qui suit, à savoir :

1. Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante;

2. Taux de taxes foncières

2.1 Le taux de taxe foncière est établi à **0.75 \$ par 100\$** de la valeur portée au rôle d'évaluation pour l'année fiscale 2025 sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité.

3. Taux de taxes des services

3.1 Afin de pourvoir au dit paiement de ces services, il est par le présent règlement imposé et sera prélevé annuellement, en même temps que la taxe foncière générale, une compensation suffisante à l'égard de tous les usagers desservis par ce service

3.2 Cette compensation est répartie entre eux, selon le mode d'unités imposable. La valeur d'une unité est déterminée par le montant annuel des sommes nécessaire prévues dans le budget pour assurer lesdits services selon le tableau suivant :

Aqueduc	Égouts	Eau grise	Ordures	Recyclage	Incendie	Service de dette
\$ 670	\$503	\$390	\$360	\$130	\$357	\$448

Les taxes sur les matières résiduelle et les services incendie sont facturées au moins une fois par propriétaire.

4. Taux d'intérêt sur les arrérages

4.1 À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêts aux taux annuels de seize pour cent (16%).

5. Mode de paiement de taxes

5.1 Les taxes foncières municipales annuelles doivent être payée en un versement unique. Toutefois, lorsque dans un compte, le total est égal ou supérieur au montant fixé par le règlement pris en vertu du paragraphe 4 de l'article 263 de la L.F.M., présentement 300\$, elles peuvent être payées, au choix du débiteur en un versement unique ou selon le tableau suivant :

1 ^e versement	25%	1 ^{er} Avril
2 ^e versement	25%	1 ^{er} Juin
3 ^e versement	25%	1 ^{er} Aout
4 ^e versement	25%	1 ^{er} Octobre

5.2 Les taxes foncières municipales supplémentaire doivent être payées en un seul versement au plus tard la date d'échéance indiquée sur la facture. Les taxes foncières supplémentaires sont produites, mais ne sont pas limités à, dans le cas d'une mise à jour de la valeur d'évaluation de la propriété suite à des rénovations, constructions, démolitions ou, à toute autre moment selon le service d'évaluation de le MRC de Pontiac.

6 Mise en application et entrée en vigueur

Le présent règlement abroge et remplace tous autres règlements concernant l'imposition des taxes et des services et entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi.

9.4 Approbation des taux de taxes

La préparation du Budget était faite dans des rencontres de travail le 16 décembre 2024.

DEPENSE

Administration Générale	\$ 398 689
Sécurité publique	\$ 159 654
Transport	\$ 73 715
Environnement et santé	\$ 552 988
Santé	\$ 3 000
Urbanis et OMH	\$ 22 997
Culturel et récréatif	\$ 55 411
Financement	\$ 93 940
Réconciliation fiscale	\$ 116 161
Activités d'investissement (dépenses en capital)	\$ 52 254
TOTAL DEPENSE	<u>\$1 528 810</u>

REVENU

Taxe Générale	\$ 429 959
Eau potable	\$ 215 842
Égout	\$ 99 067
Vidange	\$ 112 450
Service Incendie	\$ 124 390
Amélioration locale	\$ 2 300
Recyclage	\$ 41 129
Service Debt	\$ 151 521
Autres services	\$ 202 221
Service gouvernement fédérale	\$ 2 400
Péréquation	\$ 147 531
TOTAL REVENU	<u>\$1 528 810</u>

Il est proposé par Joanne Ralston et résolu à l'unanimité que le budget 2024 soit accepté avec les tarifs suivants:

007-01-2025

Il est proposé par Joanne Ralston d'accepter le taux composé des taxes basées sur l'évaluation et unanimement résolue.

	TAUX 2024	TAUX 2025
Taxe Foncière Générale Real Estate Tax	0.97\$/unit	0.75\$/unit
Aqueduc/ Water		
Résidents	782\$/unit	670\$/unit
Hotel/ Motel	773.50\$/unit	670\$/unit
Dépanneur/ Grocery store	506\$/unit	670\$/unit
Coiffeuse \Hairdresser	520\$/unit	670\$/unit
Vidanges \ Garbage		
Résidents	405\$/unit	360\$/unit
Égouts \ Sewer		
Résidents	531\$/unit	503\$/unit
Hotel/Motel	440\$/unit	503\$/unit
Coiffeuse \ Hairdresser	440\$/unit	503\$/unit
Eau Grise		
Recyclage \ Recycling		
Résidents	55\$/unit	130\$/unit
Hotel/motel	81\$/unit	191.36/unit
Dépanneur/ Grocery store	81\$/unit	191.36/unit
Coiffeuse/ Hairdresser	81\$/unit	191.36/unit
Amélioration Locales/ Improvements	0.50\$/ pied linéaire	0.50\$/ pied linéaire
Service debt Debt service	446\$/unit	448\$/unit
Taux composés des taxes basées sur l'évaluation/ Composite rates based on the assessment	0.97\$/100	0.75\$/100
Taux d'intérêt/ Interest rate	16%	16%
Service Administration	160\$	45\$

9.5 Soumissions pour la salle de Décontamination

Les soumissions devront être regarder en détail durant une session de travail cédule pour le 21 Janvier 2025

9.6 Plan Triennal

Discussion repousser à une session de travail cédule pour le 21 Janvier 2025

10. AFFAIRES NOUVELLES

Aucunes affaires nouvelles

11. RÉUNIONS ET RAPPORTS DES COMITÉS

Les conseillers Joanne Ralston, Marc Gauthier, Wayne Cameron, Serge Lance et Jian Zhang ont présentés des rapports et mises à jour.

12. AUTRES

12.1 Camion d'incendie

La directrice générale va envoyer un courriel au personne concerné pour céduer une session de travail pour discuter du camion d'incendie.

12.2 Service Incendie

Aucune nouvelle sur ceci, nous devrions recevoir une copie de l'entente dans la semaine qui suit.

12.3 Ordures

Le Conseil éclairci le questionnement sur la situation de la cueillette des ordures, pour le moment, 4 sacs par résidence par semaine jusqu'à nouvel ordre.

13. LEVÉE DE LA SESSION

008-01-2025 **IL EST PROPOSÉ** par David Miljour et résolu à l'unanimité que la réunion soit levée à 19 :26. **Adopté**

Alain Gagnon
Maire

Vanessa Dagenais
Directrice générale,
Greffière - trésorière

